



Association
Citoyens Responsables Jura
Rue des Primevères 27
2854 Bassecourt

Bassecourt, 29 avril 2026

Aux membres du
Gouvernement Jurassien
Rue de l'Hôpital 2
2800 Delémont

Réponse à votre courrier du 17 mars 2026

Madame la Présidente,
Messieurs les membres du Gouvernement jurassien,

L'Association CRJ – Citoyens Responsables Jura, opposant majeur au projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, a été constituée en 2016. Elle se mobilise depuis lors avec le soutien de plusieurs milliers de sympathisants jurassiens. Elle coordonne et chapeaute les avis et activités de divers groupements d'opposants, tels que le Collectif des agriculteurs de Haute-Sorne, le Collectif des riverains-propriétaires du Tabeillon.

Votre courrier du 17 mars 2026, relatif aux réponses apportées aux différentes questions soulevées dans l'article « Les signaux d'alerte sont déjà là », que nous avons fait publier dans le *Quotidien Jurassien* du 23 janvier 2026, nous est bien parvenu et nous vous en remercions. Toutefois, à sa lecture, force est de constater que les éléments transmis ne permettent pas de lever les interrogations fondamentales soulevées par ce dossier.

Dans l'intervalle, la CSI (Commission de suivi et d'information) a cru bon de s'immiscer dans ce débat en vous relayant nos questions et en nous proposant, par courrier du 8 avril 2026, une rencontre informelle à laquelle nous ne donnerons pas suite. Depuis sa création, nous avons toujours refusé de siéger au sein de cette commission, que nous considérons comme un organisme structurellement partial, financé et piloté par les promoteurs — une configuration qui ne saurait offrir les garanties d'indépendance attendues dans un dossier de cette nature. Nous en avons reçu une confirmation formelle par la participation de quelques représentants à la « table ronde » organisée par la CSI, le 1^{er} septembre 2025, au sujet de l'approvisionnement en eau du projet GPP.

Le sondage réalisé en 2024 par gfs.bern, à la demande du Conseil communal de Haute-Sorne, a par ailleurs mis en évidence une opposition nette de 72 % de la population concernée confirmant ainsi la résolution du Conseil Général « Non à la géothermie profonde du 3 avril 2023 ». Un tel résultat constitue un signal démocratique fort, qui devrait logiquement conduire à une écoute directe des représentants de cette opposition largement majoritaire.

Dans ce contexte, l'absence persistante de rencontre entre votre Autorité et une délégation de notre association interpelle. Elle est d'autant plus difficilement compréhensible que nos prises

de position s'appuient sur des éléments étayés et documentés. Dans un dossier aussi sensible, le dialogue direct avec les représentants des citoyens concernés ne devrait pas être contourné au profit d'une commission dont l'indépendance est, à nos yeux, sujette à caution.

Cela étant, dans un esprit d'ouverture et de responsabilité, et afin de ne pas fermer la porte au dialogue, nous pourrions reconsidérer notre position quant à une éventuelle participation à un échange, y compris dans le cadre proposé, pour autant que des réponses précises, complètes et sans ambiguïté soient apportées aux points suivants :

- a) Interpellé à de nombreuses reprises, y compris devant le Parlement jurassien, l'ancien ministre en charge du dossier, M. David Eray, a laissé entendre que les promoteurs pourraient exiger des dommages et intérêts en cas d'arrêt du projet. Ces déclarations ont largement contribué à instaurer un climat de pression au sein de la population. Dans un souci de transparence, pouvez-vous préciser les engagements contractuels exacts liant l'État aux promoteurs (conditions, montants, échéances) ainsi que les conséquences financières concrètes d'un abandon du projet ? En d'autres termes, quels risques la collectivité est-elle réellement appelée à assumer ?
- b) Lors de la table ronde du 1er septembre 2025 à Bassecourt, il a été clairement reconnu que le ruisseau du Tabeillon ne serait pas en mesure de couvrir les besoins en eau nécessaires à l'exploitation de la centrale. Cette réalité pose une question essentielle de gestion des ressources. Votre Autorité peut-elle garantir formellement que le déficit en eau ne sera en aucun cas compensé par un prélèvement dans le réseau communal de Haute-Sorne, qui, le cas échéant, nécessiterait des investissements importants, alors que notre réseau est reconnu comme suffisant dans sa configuration actuelle jusqu'en 2050 ? Une telle clarification est indispensable pour éviter toute ambiguïté sur ce point.
- c) L'exemple bâlois demeure particulièrement préoccupant : à la suite de l'abandon du projet, la société Geopower Basel AG a été dissoute, laissant apparaître plusieurs années plus tard de nouvelles secousses ayant nécessité d'importants travaux, finalement assumés par les collectivités publiques. Ce précédent appelle à la prudence. Dès lors, quelles garanties concrètes, juridiquement contraignantes et durablement opposables l'État jurassien est-il en mesure d'apporter aux propriétaires fonciers et à la population en cas de défaillance des promoteurs actuels ? À défaut, qui portera la responsabilité ?

Ces questions relèvent d'attentes légitimes en matière de transparence, de responsabilité politique et de protection de la population. Elles appellent des réponses à la hauteur des enjeux.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la présente démarche ainsi que des réponses que vous ne manquerez pas de nous communiquer.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les membres du Gouvernement jurassien, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Association Citoyens Responsables Jura

Jack Aubry, président